



Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)
(lieu, date)

Objet : Contestation de clause pénale - n° de client XXXX
Référence : (numéro de facture/ référence dossier contentieux)
Numéro de client :

Madame, Monsieur,

En date du (date de réception du courrier), j'ai reçu un décompte dont la référence est XXXX. Le montant réclamé comprend une indemnité forfaitaire (clause pénale) de XXX EUR (indiquer le montant de l'indemnité forfaitaire).

Je conteste cette indemnité forfaitaire car depuis le 1^{er} avril 2019, vous ne pouvez plus réclamer de clause pénale ou d'indemnité forfaitaire (voir articles 30ter et 33ter des Arrêtés du Gouvernement Wallon du 30 mars 2006 relatifs aux obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz.)

J'estime que je vous dois XXX € (montant réclamé moins montant de l'indemnité forfaitaire/clause pénale). J'attends dès lors un nouveau décompte rectifié.

- **Facultatif :**

Je m'engage à vous payer le montant de la dette principale dans les 15 jours (ou un autre délai).

Sans réponse de votre part d'ici 15 jours, je considère que vous marquez votre accord sur la suppression de cette indemnité.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)
(signature)

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.



Energie Info Wallonie
Rue Nanon 98 • B-5000 Namur (Belgique)
info@energieinfowallonie.be
www.energieinfowallonie.be